



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV de CA du Mardi 6 février 2024

Présents par Zoom : Jean-Louis Baldacci, Isabelle Beguier, Pascale Blayau, Dominique Bourdin, Emmanuelle Chervet, Aline Cohen de Lara, Charlotte Costantino, Dominique Cupa, Amélie de Cazanove, Catherine Ducarre, Noëlle Franck, Alain Gibeault, Elise Jonchères-Weinmann, Marie Kaci, Marie-Laure Léandri, Isabelle Martin-Kamieniak, Françoise Moggio, Pascale Navarri, Martine Pichon-Damesin, Sylvie Pons-Nicolas, Benoît Servant, Hélène Suarez-Labat, Olivier Halimi.

Invités présents par Zoom : Clarisse Baruch, Josiane Chambrier-Slama, Michel Picco, Ellen Sparer, Vassilis Kapsambelis, Denys Ribas, Jacques Angelergues.

Absents Excusés : Kalyane Fejtö.

Début de la séance à 21H.

Le quorum est atteint.

1) Approbation du PV du CA du 16.01.2024

Le PV est approuvé.

2) Demandes d'agrément

Pascale Tolila Jeanneau et Fabienne Thannberger sont agréées. Le CA témoigne de la grande qualité de ces deux collègues et les félicite.

Le CA est informé de la demande d'Annie Badra de sa réintégration comme membre de la SPP après avoir été correspondante à Montréal.

3) Information à propos du vote de l'IPA sur l'analyse à distance dans le contexte de la formation

Emmanuelle Chervet revient sur les courriers de l'API adressés aux membres les 18-12-23 et 15-01-24. Il s'agit du « Rapport du groupe de travail sur la formation à l'époque contemporaine », pour lequel les membres peuvent donner un avis, soit directement, soit par l'intermédiaire de groupes de discussion. Il s'agit d'un deuxième groupe de travail sur cette question, la « task force 2 », qui modifie les conclusions du premier.

Ce rapport est une proposition, déjà largement négociée, d'introduire le travail à distance dans les standards de formation de l'API. Ses préconisations seront discutées et votées lors du Board de l'API qui aura lieu en mars à Florence à l'occasion de la Conférence de la FEP. Il se propose surtout d'intégrer les pratiques existantes de façon pragmatique, avec toutefois une norme minimale de **25%**

d'expérience en personne, quel que soit le contexte, garantissant un consensus, minimal aussi, au sein de l'IPA.

Cette limite est déjà une amélioration vis-à-vis de la position du premier groupe de travail de l'API, la « task force I », qui autorisait la « téléanalyse » sans limitation, position que le board de l'API avait refusée. Il est possible d'obtenir des infléchissements en manifestant notre position, même si notre position est minoritaire à l'API face aux régions américaines du Nord et Latine, d'autant que même sur le continent américain elle n'est pas tout à fait sans écho.

Depuis janvier 2024, un mouvement d'opposition plus large se dessine de la part des présidents européens sur ce texte, soutenue en particulier par la société britannique. Une motion élaborée par quelques-uns d'entre eux va être adressée à tous avant une discussion sur zoom le 17 février, de façon à pouvoir concerter cette opposition avant le vote de mars.

Notre opposition porte essentiellement sur les points suivants :

- Le rapport ne fait plus aucune mention de l'existence de 3 modèles de formation.
- Il considère que « les rencontres en personne et en ligne ... partagent suffisamment de similitudes essentielles pour justifier l'utilisation des séances à distance dans la formation psychanalytique », ce qui met sur le même plan le travail à distance et en présence, sans aucune notion de situations d'exception qui justifieraient l'usage des technologies à distance. Le modèle devient « **l'analyse combinée** », sans autre restriction que l'exigence de 25% de séances en présence avec le risque de sa généralisation. Le modèle est tiré de celui de l'analyse navette.

A noter que le rapport ne différencie pas pour le cursus du futur candidat, le cadre de l'analyse, des séances de supervision, et de l'enseignement.

Différentes interventions portent sur les enjeux politiques complexes, qualifiés de « chaudron », qui se font jour actuellement, entre l'API et les différentes sociétés, où l'API se contenterait d'avoir un rôle de « parapluie ». Il existe des forces centrifuges et un risque d'éclatement. Mais il est aussi rappelé que ces forces centrifuges ont toujours existé par le passé. L'important est de garder le cap sur le problème de l'analyse à distance.

Il est rappelé que l'API demande nos réactions individuelles, et que notre nombre en Europe n'est pas négligeable.

Il est décidé que la présidente adresse un courrier aux membres, pour donner plus d'informations, et un résumé des points importants du rapport. Le texte dit que chaque société peut définir ses propres règles, ce qui mériterait d'y revenir pour mener notre propre réflexion.

4) Présentation des rapports d'activité 2023

Les contenus des rapports sont consultables sur le site.

- Rapport du secrétariat scientifique présenté par Sylvie Pons Nicolas :

En conclusion de son important rapport, Sylvie Pons Nicolas est consciente de l'importance de la communication tout en maintenant une préoccupation constante en ce qui concerne la qualité des interventions, des échanges et des débats pour la transmission et la diffusion de la psychanalyse.

Elle reçoit des félicitations sur la richesse des activités et du plaisir à travailler. Des réserves sont exprimées sur l'énormité du corpus, et du risque de s'épuiser en conférences et en colloques. Le nombre de personnes au secrétariat scientifique est-il suffisant, ne faudrait-il pas revoir le périmètre de ses activités ?

S. Pons Nicolas rappelle qu'il y a maintenant une personne en plus au secrétariat scientifique qui le porte à 3, qu'ils se relaient et qu'ils ne sont pas présents partout.

La question du rattachement des activités ouvertes au secrétariat scientifique qui dépendaient auparavant de la présidence est discutée, au nom du risque de confusion avec la vie scientifique interne. Les activités ouvertes gardent une très grande autonomie. Lors des changements du personnel, cela permettait une continuité car Aude Galland qui s'en occupait auparavant y était très impliquée. L'idée d'un département séparé vu l'importance du nombre de participants pourrait être envisagée. L'état actuel n'est pas définitif. L'intérêt de pouvoir réaliser une sociologie des participants est évoqué. La qualité des conférences fait que cela devient aussi un lieu de formation des aef, ainsi que des membres, autre facteur possible de confusion.

Mais l'action du secrétariat scientifique a cherché un décloisonnement entre les différentes activités qu'il juge très positif, comme la rencontre entre le secrétariat et SPP université, qui a eu un effet dynamisant.

Un travail reste à faire dans le recensement du nombre important de proposition de séminaires dont certains sont peut-être devenus « inactifs », et où un grand nombre de personnes s'investissent. Une inquiétude à ce qu'on veuille trop regrouper, centraliser est exprimée avec le risque de perte de liberté et d'originalité.

- Rapport de la Revue Française de Psychanalyse présenté par Vassilis Kapsambelis :

La revue semble connaître une certaine stabilisation de sa diffusion, après des années de baisse.

Toutefois l'inquiétude se maintient sur la revue papier. Les abonnements de nos membres et aef sont faibles mais la diffusion électronique contribue grandement à la diffusion de la revue, comme l'attestent les chiffres des articles consultés sur Cairn.

Il y a une situation délicate à faire tenir des coûts de production de plus en plus élevés avec la mise en ligne gratuite des articles.

Les Puf, comme la plupart des grands éditeurs, persistent à soutenir la diffusion papier, ce qui correspond aussi à notre conception de la revue et de la lecture.

V. Kapsambelis fait part des erreurs qui se sont produites dans l'impression de certains numéros, du fait du prestataire des puf., ce qui a retardé d'un an la démarche à faire pour retrouver le référencement à l'APA (American Psychological Association).

La présentation de son prochain mandat en mai, et la constitution d'une nouvelle équipe, sera l'occasion de reparler plus en détail de la revue.

- Rapport des Débats de Psychanalyse présenté par Isabelle Martin Kamieniak :

I. Kamieniak exprime sa satisfaction, même si elle aimerait qu'il y ait plus de ventes. C'est une collection qui est repérée et repérable par les lecteurs.

Il reste difficile de savoir par les PUF, le montant des ventes pendant les soirées Débats, les chiffres ne sont donnés qu'en mars en fonction des retours des libraires. Il y a un pic des ventes au moment des colloques.

Il n'est pas non plus possible de savoir le nombre de vente en ligne. Pour ces raisons, le seuil de rentabilité est difficilement calculable.

- Rapport du CPLF présenté par Denys Ribas :

Denys Ribas fait part de sa démarche de concertation auprès de la FEP pour qu'il n'y ait plus à l'avenir de risque de doublon comme cette année avec le thème de l'identification, ayant conduit à une modification de l'intitulé en « S'identifier ».

Une discussion fournie va porter sur le modèle économique proposé par D. Ribas dans sa collaboration avec Congrès-minute, pour éviter de passer par la logistique de la mutualité qui pratique des prix exorbitants. L'expérience passée fait penser qu'il faut négocier précisément le contrat avec Congrès-minute, dans le souci du droit à l'image en particulier. On s'est aperçus que Congrès-minute fait des compilations réalisant un objet à vendre sans demander aux auteurs.

Il n'apparaît pas logique de payer le coût de production de 6000 euros, pour la prise de vue et le montage et de se priver de la commercialisation. Mais Congrès-minute a aussi son réseau qui diffuse notre travail. D. Ribas va revoir les conditions du contrat en fonction des éléments apportés par la discussion, en particulier la possibilité que la SPP se charge de la commercialisation.

Il n'appartient pas à ce rapport de faire un budget prévisionnel, avec l'incertitude sur le nombre d'inscrits, et les différents aléas pour les frais. Il n'y aura pas de mixte mais la vente de la captation pour ceux qui ne peuvent venir du fait de l'éloignement. Le risque étant que cela n'incite pas à payer le congrès. Le calcul d'« économie » du rapport est discuté.

- Rapport de la COPEA présenté par Jacques Angelergues :

Le constat est fait d'une offre de plus en plus restreinte pour des analyses d'enfants, les collègues qui s'installent arrêtent souvent d'en recevoir. Il y a seulement quelques institutions qui continuent à proposer des traitements psychanalytiques pour enfants .

5) Pas de questions diverses

Fin de la séance : 0 H00